

Précarisation du séjour, condition de régularité et accès aux droits sociaux des étrangers

Colloque « La Sécurité sociale – 70 ans d'âge, une idée neuve »
Bordeaux – 28-29 mai 2015

Antoine Math
Institut de Recherches Economiques et Sociales - IRES
www.ires.fr
antoine.math@gmail.com



Précarisation du séjour, condition de régularité et accès aux droits sociaux des étrangers

Plan

- 1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers**
- 2. Généralisation de la condition de régularité de séjour pour l'accès à la protection sociale**
- 3. Les droits sociaux déniés** ou l'exclusion par l'application des textes des étrangers en situation irrégulière mais aussi d'étrangers en situation régulière
- 4. Les droits sociaux entravés** ou l'exclusion des étrangers disposant d'un droit au séjour précaire

1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers

1.1 Le maintien pour des périodes plus longues ou le renvoi plus fréquent vers l'irrégularité du séjour

- Maintien plus fréquent en situation irrégulière
- Renvoi vers l'irrégularité du séjour

→ hausse du nombre d'étrangers en situation irrégulière

Bénéficiaires de l'AME (France entière)

2004	146 297
2007	194 615
2008	202 503
2009	215 763
2010	228 036
2011	208 974
2012	252 437
2013	282 425

Source : ministère de la Santé, chiffres consolidés au 31 décembre.

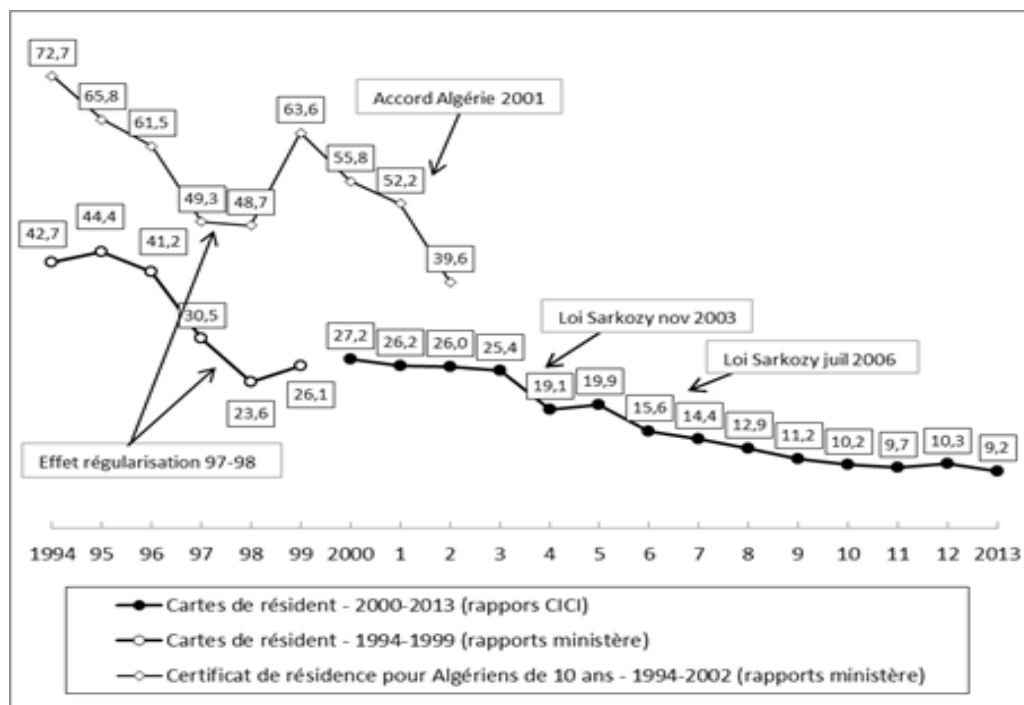
1.2. L'attribution plus fréquente et/ou pendant des périodes plus longues de titres de séjours précaires à la place de la carte de résident de 10 ans.

1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers

1.2. L'attribution plus fréquente et/ou pendant des périodes plus longues de titres de séjours précaires à la place de la carte de résident de 10 ans.

- L'accès de plus en plus restreint à la carte de résident après un long séjour en France
- La fin de la carte de résident comme première étape d'un processus d'intégration

Proportion de cartes de dix ans parmi les titres délivrés aux étrangers admis au séjour durant l'année (ressortissants d'État tiers) – 1994-2013

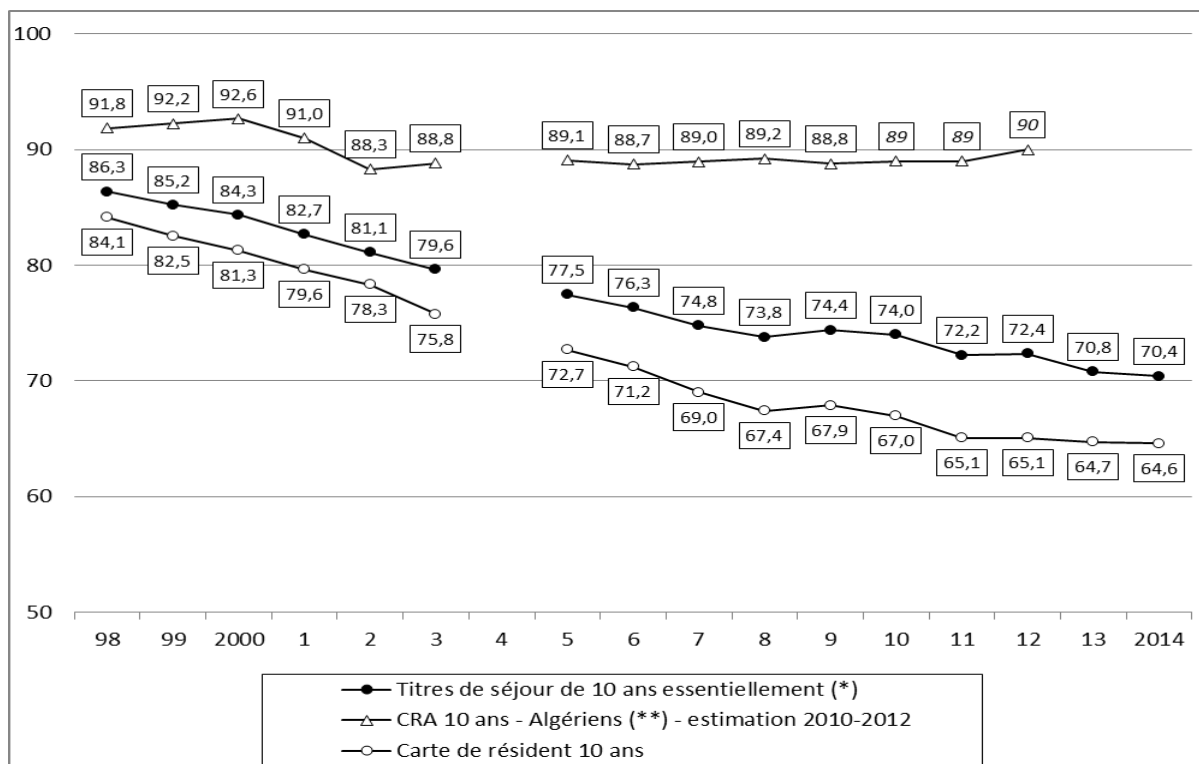


1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers

1.2. L'attribution plus fréquente et/ou pendant des périodes plus longues de titres de séjours précaires à la place de la carte de résident de 10 ans.

La déstabilisation des étrangers

Part d'étrangers ayant un titre de séjour de 10 ans parmi les titulaires d'une autorisation de séjour (1998-2014)



Sources : Antoine Math et Alexis Spire (2015) - calculs des auteurs à partir des rapports ministériels

Précarisation du séjour, condition de régularité et accès aux droits sociaux des étrangers

1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers

2. Généralisation de la condition de régularité de séjour pour l'accès à la protection sociale

- Un principe
- Des exceptions
- Des définitions de la régularité (des listes de documents) variables d'une prestation à l'autre

3. Les droits sociaux déniés ou l'exclusion par l'application des textes des étrangers en situation irrégulière mais aussi d'étrangers en situation régulière

4. Les droits sociaux entravés ou l'exclusion des étrangers disposant d'un droit au séjour précaire

3. Les droits sociaux déniés

ou l'exclusion par l'application des textes des étrangers en situation irrégulière
mais aussi d'étrangers en situation régulière

L'exclusion des étrangers en situation irrégulière...

...mais aussi d'un nombre croissant d'étrangers en situation régulière

1) Des droits déniés (même) à des étrangers titulaires de la carte de 10 ans

- prestations créées au début des années 2000 à Mayotte
- depuis fin 2011, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA ou minimum vieillesse) et l'allocation supplémentaire invalidité

2) Des droits déniés à des étrangers en situation régulière avec carte de séjour temporaire d'1 an

- prestations d'aide sociale « facultative » ou « extra légale » des collectivités locales
- prestations de chômage
- revenu de solidarité active (RSA)
- allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA ou minimum vieillesse) et allocation supplémentaire invalidité
- volontariat associatif, service civique
- inscription au permis de conduire

Les droits déniés durant les périodes de renouvellement des titres d'un an

3) Des droits déniés à des étrangers en situation régulière munis de documents provisoires (APS, RCS, convocations)

- allocation aux adultes handicapés, demande de logement social, droit au logement opposable, assurance maladie (sur critère socio-professionnel), assurance vieillesse, assurance invalidité, aide sociale légale, prestations familiales, aides au logement...

Précarisation du séjour, condition de régularité et accès aux droits sociaux des étrangers

1. La précarisation du séjour : deux décennies de déstabilisation des étrangers
 2. Généralisation de la condition de régularité de séjour pour l'accès à la protection sociale
 3. **Les droits sociaux déniés** ou l'exclusion par l'application des textes des étrangers en situation irrégulière mais aussi d'étrangers en situation régulière
 4. **Les droits sociaux entravés** ou l'exclusion des étrangers disposant d'un droit au séjour précaire
 - droit d'aller et venir et de s'absenter du territoire
 - insertion sociale et professionnelle (« garantie jeune »)
 - accès à l'emploi, maintien dans l'emploi
 - formation
 - services bancaires, cartes de paiement, abonnements téléphonie mobile..
 - accès au logement privé (location), accès à la propriété
- renoncements aux droits, non recours

Précarisation du séjour, condition de régularité et accès aux droits sociaux des étrangers

Conclusion

Précarisation du séjour et exigences d'« intégration » : une contradiction

Le principe de gradation ou de modulation des droits : une consécration idéologique et juridique contre le principe d'égalité des droits...

... au détriment des ressortissants d'Etats tiers

... mais aussi des citoyens européens